

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

31.1.2007

0010/2007

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Elmar Brok, Nicole Fontaine, Bronislaw Geremek, Jo Leinen et Iñigo Méndez de Vigo

sur une union de politique étrangère, de sécurité et de défense

Échéance: 30.4.2007

0010/2007

Déclaration écrite sur une union de politique étrangère, de sécurité et de défense

Le Parlement européen,

- vu l'article 116 de son règlement,
 - A. constatant que, si l'Union européenne est devenue une puissance commerciale, économique et monétaire, elle n'est pas encore devenue une puissance politique,
 - B. estimant que l'Union européenne doit impérativement se fixer l'objectif, au-delà des progrès déjà accomplis, de devenir une union politique capable de peser sur le cours des choses dans le monde,
1. demande que:
 - l'Union européenne décide d'établir une union de politique étrangère, de sécurité et de défense;
 - la préparation de cette union soit entreprise avant la fin de 2007 et que la décision de création soit prise avant les prochaines élections au Parlement européen en 2009;
 2. estime qu'elle devrait comporter en tout cas les instruments suivants:
 - un ministre européen des affaires étrangères, vice-président de la Commission, assisté d'un service diplomatique européen et d'un ministre adjoint pour la défense;
 - des ambassades et consulats intégrés;
 - une politique commune d'armement et un financement commun des programmes;
 - des forces de défense communes capables de donner à l'Union européenne une réelle capacité d'action autonome;
 3. estime que l'union politique devrait être établie au plus tard en 2014;
 4. estime que le projet de traité constitutionnel représente un pas important dans cette direction;
 5. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, à la Commission et au Conseil.